

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : R-4045-2018 (Étape 3)

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

BITFARMS

Intervenante

et

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

Demandeur

**LISTE DES AUTORITÉS DE BITFARMS SUR LES DROITS ACQUIS
DOSSIER R-4045-2018 (Étape 3)**

ONGLET

- CÔTÉ Pierre-André, *Interprétation des lois*, 4^e ed., Montréal, Thémis, 2009 1.
- Motifs de la décision D-2007-129 rendue dans le dossier R-3535-2004, Demande relative à la modification de certaines conditions de service d'Hydro-Québec liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents 2.
- Décision D-2015-189 rendue dans le dossier R-3927-2015, Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP) 3.
- Décision D-2015-018 rendue dans le dossier R-3905-2014, Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2015-2016 4.
- Décision D-2015-125 rendue dans le dossier R-3916-2014, Demande d'examen du rapport annuel de Société en commandite Gaz Métro pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2014 5.
- Décision D-2020-095 rendue dans le dossier R-4041-2018, Décision sur la poursuite de la phase 2 du dossier, demande relative au programme GDP Affaires 6.
- Loi d'interprétation* (RLRQ, c. I-16) 7.
- R. c. Dineley*, 2012 CSC 58 8.
- Décision D-2017-102 rendue dans les dossiers R-3959-2016 et R-3961-2016, Demandes de révision d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité et d'Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité de la décision D-2015-209 rendue dans le dossier R-3888-2014 9.

<i>Dikranian c Québec (Procureur général)</i> , [2005] 3 R.C.S. 530, 2005 CSC 73	10.
Décision D-2015-209 rendue dans les dossiers R-3888-2014 Phase I, Demande de modification de la politique d'ajouts au réseau de transport	11.
Conditions de service d'Hydro-Québec Distribution, Édition du 1 ^{er} avril 2019	12.
<i>Simboli et Hydro-Québec</i> , 2010 CanLII 100224 (QC RDE)	13.
<i>Glykis c. Hydro-Québec</i>	14.
<i>Hydro-Québec c. Surma</i> , 2001 CanLII 16861 (QC CA)	15.
CROTEAU Nathalie, « Le contrat réglementé est-il à l'abri de l'intervention judiciaire? », (2009) 68 R. du B. 219	16.
Farnham : Confirmation des caractéristiques de votre abonnement au service d'électricité, 19 octobre 2017; Entente d'adhésion au tarif de développement économique, 3 août 2017, Déposées en liasse sous pli confidentiel	17.
Cowansville : Confirmation des caractéristiques de votre abonnement au service d'électricité, 28 juillet 2017; Entente d'adhésion au tarif de développement économique, 24 juillet 2016; Entente d'adhésion au tarif de développement économique, 6 avril 2017, Déposées en liasse sous pli confidentiel	18.
Saint-Hyacinthe : Confirmation des caractéristiques de votre abonnement au service d'électricité, 1er janvier 2018, Déposée sous pli confidentiel	19.
Saint-Jean-sur-Richelieu : Confirmation des caractéristiques de votre abonnement au service d'électricité, Déposée sous pli confidentiel	20.
Entente de cession d'abonnements d'électricité et d'entente d'adhésion au tarif de développement économique signée par le Distributeur et les parties concernées le 16 décembre 2019, Déposée sous pli confidentiel	21.
Courriel de confirmation des puissances à Backbone Hosting Solutions Inc. de la part de Mme Chantal Turgeon d'Hydro-Québec envoyé le 29 février 2018, Déposée sous pli confidentiel	22.
Décision D-2018-025, rendue dans le dossier R-4011-2017, Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2018-2019	23.

Montréal, ce 4 novembre 2020

Fasken Martineau DuMoulin

(s) Fasken Martineau DuMoulin
Fasken Martineau DuMoulin
S.E.N.C.R.L., s.r.l.
 Procureurs de l'intervenante

Copie conforme